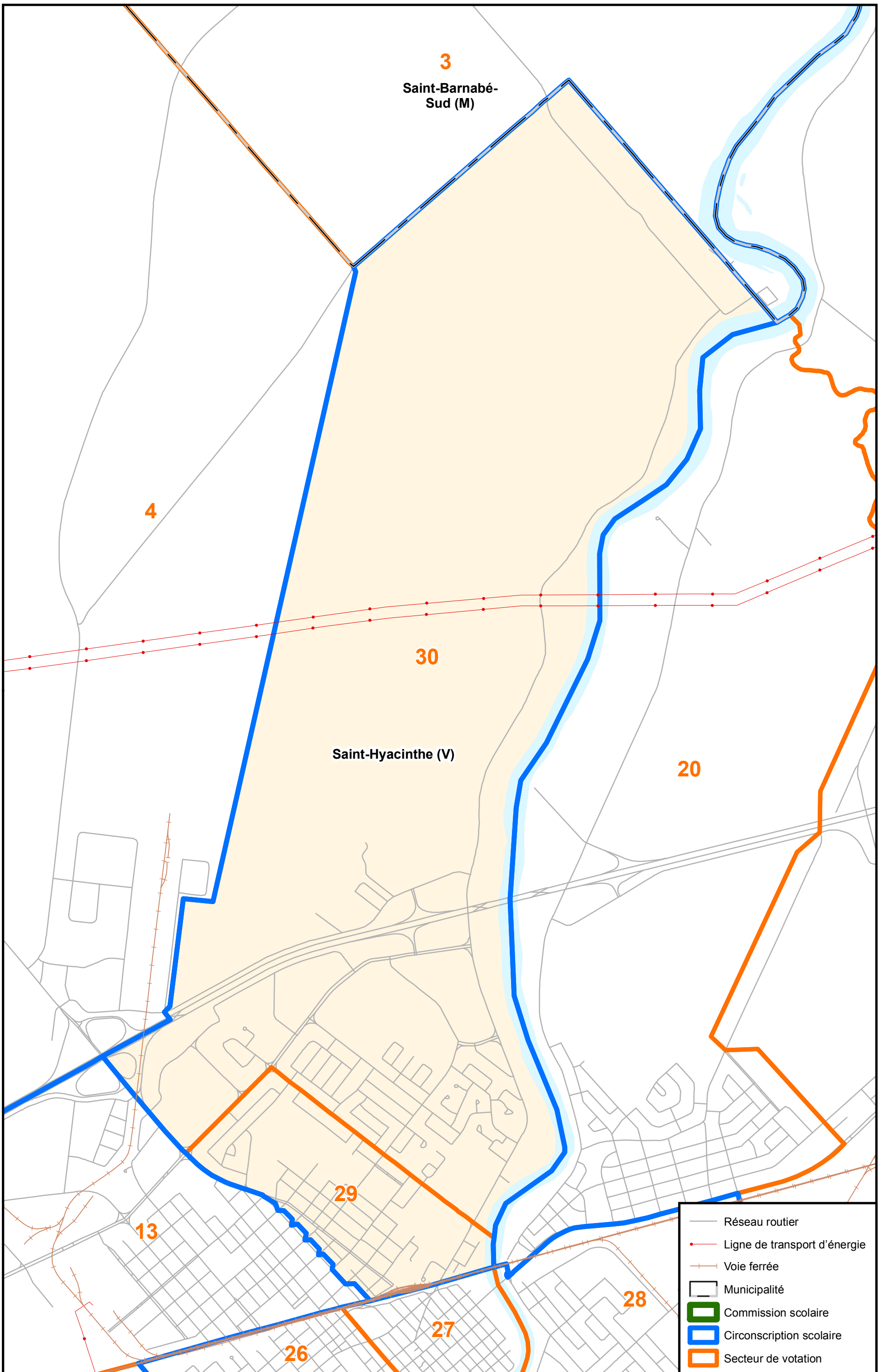


Commission scolaire de Saint-Hyacinthe : Circonscription 11



Description de la circonscription # 11 du projet adopté par le Conseil des commissaires le 28 mai 2013 :

Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Hyacinthe délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de la rivière Yamaska, cette rivière, la voie ferrée, la ligne arrière de l'avenue Sainte-Anne (côté nord-est) jusqu'à l'intersection de la rue Morison, l'avenue Sainte-Anne et à partir de la rue Papineau, à nouveau la ligne arrière de l'avenue Sainte-Anne (côté nord-est), le boulevard Laframboise, l'autoroute Jean-Lesage, le prolongement de l'avenue Duplessis, la ligne arrière de cette avenue (côté est), la ligne arrière de l'avenue Ouimet (côtés sud et est) et son prolongement, la ligne arrière du Petit rang Saint-André (côté est) et la limite municipale nord jusqu'au point de départ.

Liste des établissements localisés dans la circonscription :

Écoles Bois-Joli-Sacré-Coeur, Casavant, Fadette, René-Saint-Pierre, la polyvalente Hyacinthe-Delorme et l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe.